

**DÉLIBÉRATION**  
Du Conseil d'Administration  
De l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes (ENSCR)

Séance du jeudi 11 juillet 2024

---

**Délibération n° 2024-07-5**

**Point 4.1 : Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) 2024-2025**

Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret 93-522 du 26 mars 1993 relatif aux conditions de mise en œuvre de la nouvelle bonification indiciaire dans la fonction publique d'Etat,  
Vu l'avis du CSA de l'ENSCR du 25 juin 2024

Le Conseil d'Administration examine la proposition de fonctions élues au bénéfice d'une NBI (nouvelle bonification indiciaire) pour l'année universitaire 2024-2025.

**La liste des fonctions élues ainsi que le nombre de points d'indice nouveau majoré attribués sont approuvés à la majorité des membres présents et représentés.**

---

Membres composant le conseil : 24

Membres en exercice : 24

Quorum : 13

Membres présents ou représentés : 20

Présents : 15

Représentés : 5

Votes :

Refus de participer au vote : 0

Abstention : 1

Contre : 0

Pour : 19

Visa de la présidente  
*Patricia FOMPEYRINE*



**Délibération adoptée**

Document(s) envoyé précédemment : Tableau des NBI 2024/2025

Extrait envoyé au Recteur Chancelier des Universités le : 15 juillet 2024

Nouvelle bonification Indiciaire (NBI)

**Proposition des fonctions élues (année 2024-2025)**

(3 abstentions au CSA du 25 juin 2024)

Nombre	Fonction	Nbre de points
1	Directrice Générale des Services	25
	<u>Responsables techniques :</u>	
1	Responsable financier	20
1	Responsable des ressources humaines	20 (non attribuée)
1	Responsable du patrimoine et de la logistique	20
1	Responsable du service études et mobilité internationale	20
1	Responsable informatique	20
1	Responsable du service de la recherche	20
1	Responsable de l'atelier du service patrimoine et logistique	15
1	Responsable de la documentation et des ressources multimédia	15 (non attribuée)
1	Responsable des instruments à contraintes particulières	15
10		190